FEDIS
uw handel, onze zaak | votre commerce, notre affaire

Le Plan national de Sécurité doit aussi tenir compte de la criminalité en magasin

Bruxelles, le 17 janvier 2008

Le Plan national de Sécurité 2008-2011 se concentre notamment sur l'approche des délits avec violence. Fedis, la Fédération belge de la Distribution demande que la Police et la Justice n'oublient pas la petite criminalité. La criminalité en magasin coûte au secteur pas moins d'un milliard d'euros par an.

L'été dernier, Fedis a mené une enquête auprès de ses membres au sujet de la criminalité en magasin et de ses conséquences pour le secteur. Il en est ressorti que la criminalité en magasin est organisée de manière de plus en plus professionnelle. Le recours à la violence augmente et les malfaiteurs sont de plus en plus jeunes. Fedis apprécie donc que le Plan national de Sécurité 2008-2011 donne la priorité à la stratégie à adopter en matière de délits avec violence.

Les membres de Fedis déclarent toujours les attaques à main armée et les cambriolages à la police. Ces délits représentent la moitié de la criminalité en magasin. Les autres types de criminalité en magasin, tels que les vols, les actes de vandalisme, etc., ne sont pas ou rarement déclarés à la police parce que 40% des personnes ayant répondu à l'enquête estiment que la police ne se déplacera pas. 25% pensent qu'aucune suite ne sera donnée à la plainte, 20% trouvent que la déclaration prend trop de temps et 10% appréhendent la surcharge administrative de la plainte.

Le vol en magasin coûte donc un milliard d'euros par an au secteur, dont 700 millions en articles volés et 300 millions en mesures de prévention. Les commerçants prévoient que leurs dépenses en sécurisation augmenteront chaque année de 0,5% dans les années à venir.

La criminalité en magasin est donc un problème de taille et onéreux pour le secteur. Fedis demande donc une stratégie plus rapide et plus professionnelle en matière de criminalité en magasin, ainsi qu'une présence policière plus visible.

Toutes les formes de criminalité en magasin – y compris la criminalité dite "plus petite" – doivent être prises au sérieux. On pourrait par exemple, à l'instar des Pays-Bas, introduire des interdictions d'accès aux magasins pour les récidivistes : cette approche permet, en collaboration avec la police, de refuser l'accès d'un magasin aux récidivistes.

Fedis veut également des engagements clairs en ce qui concerne l'approche et les poursuites de la plus petite criminalité, en ayant par exemple recours à des sanctions administratives ne nécessitant pas l'intervention du tribunal.

Pour Fedis, chaque forme de criminalité en magasin, qu'elle soit grande ou petite, mérite une place de premier plan dans la lutte contre la criminalité en Belgique.

Arthur Goethals
Président Fedis

Contact : Paskal Deboosere
Responsable communication
Tél. : 02 788 05 00